

**ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JUIN 2026
DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION
DES PAYS DE LA LOIRE**

DELIBERATION N°2026–145

**RAPPORT ANNUEL 2025 DES COMMISSIONS TERRITORIALES
DE LA CMA DE REGION DES PAYS DE LA LOIRE**

Les membres de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire, réunis en Assemblée générale le 22 juin 2026,

VU le Code de l'artisanat,

VU le règlement intérieur de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire,

PRENANT ACTE du rapport annuel des Commissions territoriales de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire

DÉCIDENT

- ⇒ D'approuver le rapport annuel 2025 des Commissions territoriales de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire, sur la base du rapport remis aux membres de l'Assemblée générale.

Adoptée à l'unanimité
Fait à Sainte Luce sur Loire, le 22 juin 2026
Le Président de la CMAR des Pays de la Loire



Joël FOURNY